Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260320-D2026040-DE

Page 2026 - 067

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-040

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Flore HUGUERRE ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Erwan MARIE ; Rosemary RAFFRAY ; Anaïs LEMEUR ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLLER ; Stevan VINCENDEAU ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD ; Annabelle ORTIZ DE LA ROSA.

Représentés : Laurent MOUSSET par Laurent FRANKOWSKI

Absents excusés :

Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE
Quorum fixé à 14 membres présents
Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des séances des 10 février et 3 mars 2026

Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles L 2123-20 et suivants et R 2151-2 alinéa 2 du code général des collectivités locales, il appartient aux assemblées municipales de fixer le montant des indemnités de fonction aux élus.

Considérant la population totale en vigueur, le Maire, rappelle que les taux autorisés sont ceux de la strate démographique des communes de 3 500 à 9 999 habitants.

Il rappelle que l'enveloppe globale brute mensuelle maximum est constituée de l'indemnité du Maire et de 8 adjoints et en référence à l'indice brut terminal.

Pour financer le délégué qui sera nommé par arrêté du Maire, le Maire suggère de réduire son indemnité à 55,7803 % au lieu de 58,30 % et les indemnités des adjoints à 22,3121 % au lieu de 23,32 %.

Les crédits, pour cette dépense obligatoire, seront inscrits au chapitre 65 du budget principal.

Pour information, le Maire précise que M. FRANKOWSKI Laurent sera nommé par arrêté au poste de délégué aux autorisations d'urbanisme en charge du Plan Communal de Sauvegarde.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260320-D2026040-DE

TABLEAU RECAPITULATIF
DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

(Référence à l'indice brut terminal de la fonction publique)

ORVEILLON Thierry Maire	55.7803 %
LEMOINE Loïc Premier adjoint	22,3121 %
GESLAIN Charlotte Deuxième adjointe	22,3121 %
CHEVALIER Serge Troisième adjoint	22,3121 %
HUGUERRE Flore Quatrième adjointe	22,3121 %
Alexis LENAOUR Cinquième adjoint	22,3121 %
Véronique AUGUSTE Sixième adjointe	22,3121 %
Laurent STAERCK Septième adjoint	22,3121 %
VADIS Sylvie Huitième adjoint	22,3121 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 25 voix pour et 2 voix contre (M. DU HALGOUET et Mme HAMARD) :
- **APPROUVE** la demande du Maire de ne pas bénéficier du taux maximal de 58,30 % ;
- **DECIDE** de verser, à compter du 20 mars 2025, les indemnités proposées ci-dessus.

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 23 mars 2026.

Maire	**Secrétaire de séance**

MAIRIE de PLESLIN-TRIGAVOU * 22 (Côtes-d'Armor) *